

Décret présidentiel du 30 novembre 1991 mettant fin aux fonctions d'un sous-directeur à la Présidence de la République.

Par décret présidentiel du 30 novembre 1991, il est mis fin, à compter du 30 novembre 1991, aux fonctions de sous-directeur de la gestion et de l'exploitation à la présidence de la République, exercées par M. Mohamed Ziane Hasseni.

Décrets présidentiels du 1^{er} décembre 1991 mettant fin aux fonctions d'ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires de la République algérienne démocratique et populaire.

Par décret présidentiel du 1^{er} décembre 1991, il est mis fin, à compter du 31 décembre 1991, aux fonctions d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès de l'Empire du Japon à Tokyo, exercées par M. Noureddine Yazid Zerhouni.

Par décret présidentiel du 1^{er} décembre 1991, il est mis fin, à compter du 31 décembre 1991, aux fonctions d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès de la République d'Autriche à Vienne, exercées par M. Ahmed Amine Kherbi.

Par décret présidentiel du 1^{er} décembre 1991, il est mis fin, à compter du 31 décembre 1991, aux fonctions d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès du Royaume Uni de Grande Bretagne et de l'Irlande du Nord, à Londres, exercées par M. Abdelkrim Gheraieb.

Par décret présidentiel du 1^{er} décembre 1991, il est mis fin, à compter du 31 décembre 1991, aux fonctions d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès des Etats Unis d'Amérique à Washington, exercées par M. Abderrahmane Bensid.

Décrets présidentiels du 1^{er} décembre 1991 portant nomination d'ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires de la République algérienne démocratique et populaire.

Par décret présidentiel du 1^{er} décembre 1991, M. Hedi Khediri est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès de la République Tunisienne à Tunis, à compter du 15 novembre 1991.

Par décret présidentiel du 1^{er} décembre 1991, M. Ali Lakhdari est nommé ambassadeur extraordinaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès du Royaume Uni de Grande Bretagne et de l'Irlande du Nord, à Londres à compter du 1^{er} janvier 1992.

Par décret présidentiel du 1^{er} décembre 1991, M. Djamel Ourabah est nommé ambassadeur extraordinaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès de la République Gabonaise à Libreville, à compter du 1^{er} novembre 1991.

Décret présidentiel du 1^{er} décembre 1991 portant nomination de juges.

Par décret présidentiel du 1^{er} décembre 1991, sont nommés en qualité de juges et affectés aux tribunaux suivants :

M^{lle} Sihem Zennoun, au tribunal d'Aïn M'lila,

M^{lle} Nora Aissani, au tribunal d'Oran.

Décret exécutif du 11 novembre 1991 portant nomination d'un directeur d'études au ministère de l'économie.

Par décret exécutif du 11 novembre 1991, M. Yahia Yemi est nommé directeur d'études au ministère de l'économie.

Décret exécutif du 13 novembre 1991 mettant fin aux fonctions du secrétaire général de la wilaya de Constantine.

Par décret exécutif du 13 novembre 1991, il est mis fin aux fonctions de secrétaire général de la wilaya de Constantine, exercées par M. Abdelhamid Kaouli, appelé à exercer une autre fonction.

Décrets exécutifs du 1^{er} décembre 1991 mettant fin aux fonctions de directeurs auprès des services du Chef du Gouvernement.

Par décret exécutif du 1^{er} décembre 1991, il est mis fin aux fonctions de directeur auprès des services du Chef du Gouvernement, exercées par M. Mahmoud Soltani, appelé à exercer une autre fonction.

Par décret exécutif du 1^{er} décembre 1991, il est mis fin aux fonctions de directeur auprès des services du Chef du Gouvernement, exercées par M. Abdelkader Boul-sane, appelé à exercer une autre fonction.